



Publié sur *Corse-Matin* (<http://www.corsematin.com>)

[Accueil](#) > Le dessous des cartes dans l'affaire du Cercle Concorde

Le dessous des cartes dans l'affaire du Cercle Concorde

Par *Luc LEROUX La Provence*
Créé le 07/11/2011 09:55

Comment « l'immoralité d'un banquier suisse interlope » et l'appétit d'un « homme d'affaires insulaire ayant prospéré dans le sud de la Corse et dans la fraude fiscale » ont fusionné pour faire main basse sur un cercle de jeux parisien... Le procès de l'affaire du Cercle Concorde aura lieu en 2012. D'ores et déjà, le réquisitoire du vice-procureur Marc Rivet, ordonnant le renvoi de 16 personnes devant le tribunal correctionnel de Marseille livre le récit haletant de guerres de clans autour de ce cercle de la rue Cadet (9e arrondissement): brassage d'argent et intimidations avec règlements de comptes à la clé. Le parquet cible les délits de blanchiment en bande organisée, extorsion et une kyrielle d'infractions fiscales.

Coup d'essai avec "la Rotonde"

A Aix Les policiers s'intéressent depuis janvier 2000 à la collaboration de Paul Lantieri, patron de « L'Amnesia », l'ancienne boîte de nuit de Bonifacio, avec François Rouge, banquier genevois, président du conseil d'administration de la Banque de Patrimoines Privés. Par un enchevêtrement de SCI, avec des fonds aux origines obscures, les deux hommes rachètent « La Rotonde », prestigieux établissement d'Aix-en-Provence. L'enquête fait pourtant chou blanc. « Cet échec judiciaire, écrit le procureur, avait pour avantage de suggérer que leur impunité était acquise. » Cap sur le Cercle Concorde Sur leur lancée, les deux hommes partent alors à l'assaut du Cercle de jeux parisien, vieil établissement dirigé par Edmond Raffalli, né en 1932 à Canavaggia, en Corse. En 2004, une demande de réouverture avait été rejetée mais le duo Lantieri-Rouge débloque miraculeusement la situation. « *Au prix sans doute d'entremises douteuses* », note le procureur, le Cercle obtient l'autorisation de la Commission supérieure des jeux pour une année. Le 30 novembre, l'inauguration du cercle Concorde, après des travaux d'un montant de quatre millions d'euros, est un événement people couvert par Le Figaro. La liste des invités est une des belles pièces du dossier judiciaire.

"Philanthropes et introvertis"

Derrière les membres bienfaiteurs, chefs d'entreprises marseillais et corses, qualifiés d'« *investisseurs philanthropes* », l'accusation entrevoit des « *investisseurs introvertis* », le gotha du milieu corso-marseillais. Il y a Roland Cassone, officiellement retraité en invalidité, arrêté avec un pistolet Glock et un chargeur dans chaque poche. « *C'est un peu comme quelqu'un qui aurait une pipe et deux paquets de tabac dans la poche, ça fait partie de la panoplie* », ironise cette figure du banditisme marseillais. Les clans corses figureraient aussi parmi les investisseurs occultes : « Sudistes » ou

représentants du clan de Jean-Jé Colonna, qui eut la haute main sur le milieu insulaire ou « la bande de la plaine », appellation donnée par François Rouge au clan Federici. Les choses sont en place. François Rouge et Paul Lantieri ont établi une « clé de répartition » des bénéfices du Cercle Concorde, où l'on brasse de l'argent, beaucoup d'argent. Une employée témoigne d'une « manutention » effectuée en 2007 : cinq sacs poubelle, chacun rempli de 100 000 euros. Les anciens dirigeants se rebiffent Très vite, les intérêts clandestins s'affrontent. Le réquisitoire du procureur Rivet, parfois aux accents de roman noir, fait le récit d'une tentative de « reprise en mains » du Cercle par les anciens à la tête desquels Edmond Raffalli, le fondateur évincé. La présence au Cercle d'Ange-Toussaint Federici -condamné par la cour d'assises d'Aix pour sa participation à la tuerie du bar des Marronniers à Saint-Loup - et de son ancien associé Jacques Buttafoghi, crée une période de turbulences. « *Deux affreux à raisonner* », selon François Rouge, qui aurait appelé Roland Cassone en médiateur. Buttafoghi sera assassiné en Corse, en novembre 2009.

Dans cette ambiance de guerre des gangs autour de cette « corne d'abondance », l'ex-capitaine Paul Barril, ancien numéro 2 du GIGN et responsable de la cellule antiterroriste de l'Élysée auprès de François Mitterrand en 1982, est recruté par François Rouge et Paul Lantieri. Gérant de sociétés de sécurité, l'ancien militaire et son bras droit Olivier Bazin, alias Colonel Mario, auraient proposé « *une montée en puissance sur le thème de la terreur* » et de « *toucher les juges à Marseille* ». Ils voulaient les corrompre... Les juges les accueillent pour les placer en détention provisoire. Un mois pour Paul Barril, en janvier 2008.

À la confluence des mondes interlopes réunis au sein du cercle de jeux, Paul Lantieri apparaît à tous comme le vrai patron, mais il manquera à l'appel des prévenus lors du prochain procès. Mis au courant des interpellations programmées fin novembre 2007, il a fui au nez et à la barbe des policiers. Un appel de François Rouge est sans ambiguïté : « *Il faut te déplacer de là où tu es, hein, tout de suite... c'est la fin du monde, là...* ». Voilà quatre ans que Paul Lantieri fait défaut à l'association à laquelle était adossé le Cercle Concorde et dont le procureur se plaît souvent à rappeler l'objet, au fil des 134 pages de son réquisitoire : « *La promotion de l'idéal républicain et la réalisation des États-Unis d'Europe* ».

URL source: <http://www.corsematin.com/article/papier/le-dessous-des-cartes-dans-laffaire-du-cercle-concorde>